



Déclaration CGT au CHSCT UCF Marseille du 10 mars 2016

70^{ème} anniversaire de la Nationalisation

Le 8 avril prochain, nous allons fêter le 70^{ème} anniversaire de la loi de Nationalisation. A cet effet, un certain nombre d'initiatives pour commémorer cet évènement sont d'ores et déjà programmées dans le pays, à l'initiative de la CGT.

Sur notre belle région, la CGT organise un grand débat public à l'école de Formation à Sainte Tulle le vendredi 8 avril avec un programme taillé sur mesure. Rendez-vous à 10h30.

70 ans au service de nos concitoyens pour produire, transporter et distribuer l'électricité et le gaz dans chaque foyer, au même prix, en tous points du territoire, 24h sur 24, 365 jours par an...

Il est évident que tous ceux qui, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui n'ont eu de cesse que de combattre ce modèle économique issu du programme du Conseil National de la Résistance en prônant la libéralisation, tous ceux qui œuvrent pour les intérêts financiers d'une caste dominante au détriment de l'intérêt général, tous ceux qui s'accaparent les richesses du secteur de l'énergie... tous ceux-là ne fêteront sans doute pas ce 70^{ème} anniversaire ! Il faut dire qu'ils sont très occupés, depuis deux décennies, à déstructurer le secteur. Mais pour quels résultats ? L'ouverture à la concurrence, nous annonçait-on, allait faire baisser les tarifs de l'électricité et du gaz. On nous promettait plus de transparence. On tentait de rassurer les salariés sur les conséquences de ce mouvement de libéralisation sur l'emploi dans les entreprises de la Branche... On allait voir ce qu'on allait voir. Et bien, on a vu... Quel gâchis industriel et social ! Directives européennes, changement de statut juridique, ouverture du capital, loi Nomé, loi de Transition Energétique, projet d'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques... ont remodelé le secteur de l'énergie en Europe et en France.

Le personnel n'est pas dupe et n'a jamais cessé de se mobiliser à chaque étape du processus, avec de grandes grèves comme en 2004, 2006 et 2009 et les luttes actuelles qui ont ralenti le processus et atténué

considérablement ses conséquences. En se comportant comme des serviteurs zélés de la commission européenne, en transcrivant sans broncher ses directives, en pliant devant le patronat des multinationales, en sacrifiant les « champions » nationaux, en instaurant une Commission de Régulation de l'Energie se comportant comme l'Etat dans l'Etat... les gouvernements successifs portent une responsabilité écrasante dans la situation actuelle. EDF est en difficulté financière et nous assistons à un véritable plan social, même s'il est atténué par les redéploiements d'effectifs au sein du Groupe.

Que se passerait-il sans l'opportunité des départs massifs en retraite dans la période ? Assisterait-on à des licenciements secs ? On peut légitimement s'interroger.

Quant à ERDF, ses ennemis n'ont pas l'intention de l'épargner. Le modèle du distributeur intégré français est dans le collimateur. Certains travaillent activement à son démantèlement, rendu possible par l'évolution des rapports de forces au niveau européen et le lobbying de forces politiques prônant la régionalisation de la Distribution... Il est grand temps de réaliser un véritable bilan de la déréglementation avant d'aller plus loin. La FNME CGT l'exige. Elle réitère sa proposition d'un Pôle Public de l'Energie, seule alternative progressiste à l'impasse actuelle. La déréglementation du secteur de l'énergie s'accompagne d'un processus organisé de casse des droits sociaux. Au sein des IEG, c'est le Statut National du personnel qui est visé. Faute de ne pas avoir réussi à l'abolir, les adversaires du personnel s'échinent à le vider progressivement de son contenu : régime spécial maladie, régime spécial de retraite, régime spécial d'activités sociales, tarif agent... Voilà leurs cibles prioritaires. Dans ce contexte, les Electriciens et Gaziers ont raison de poursuivre la mobilisation actuelle contre la réduction drastique des moyens financiers alloués aux Activités Sociales et le maintien du 1% !

ERDF abandonne EDF pour certains de ses sites !

La CGT dénonce le choix fait par ERDF de confier des contrats de fourniture d'énergie de certains sites à DIRECT ENERGIE pour faire suite à la fin des tarifs de vente réglementés pour les professionnels. C'est

inacceptable au regard du principe de Groupe Intégré, au regard des difficultés d'EDF et de sa Branche Commerce en particulier, et au regard de l'entreprise choisie qui est un cheval de Troie de la

libéralisation et multiplie les recours juridiques contre ERDF ! Les explications fournies selon lesquelles nous sommes dépendants d'appels d'offres européens est techniquement à la fois juste et fausse puisque cela dépend du périmètre retenu pour ledit appel d'offres. Ainsi, si ERDF avait fait le choix de considérer ses contrats à la maille locale il est probable que l'obligation tombait...Et donc nous en concluons qu'un appel « groupé » a un seul but, celui de coûter moins cher. Quoiqu'il en soit, les explications données sont pitoyable politiquement...Ces éléments de langage distribués par la Direction en réponse aux interpellations des syndicats CGT partout en France ne sont au final qu'une tentative de justification d'une nouvelle abdication de l'entreprise aux injonctions du marché. Par ailleurs, ERDF a trouvé plus simple de distribuer des parts de marché aux différents fournisseurs plutôt que de créer les conditions d'un appel d'offre

Loi Travail ou loi El Khomri

Loi de transposition de l'ANI sur le dialogue social du 11 janvier 2013. Loi « Macron » et Loi « Rebsamen » d'août 2015. Annonces récentes sur la dégressivité possible des allocations chômage... Et ce n'est pas assez...

« Cette réforme en facilitant les licenciements va permettre des embauches et ainsi réduire le chômage. » François Hollande

Il fallait oser quand même !

Voici maintenant qu'ils deviennent fous... avec le projet de Loi PS / Medef « El Khomri » !

Supposé lutter contre le chômage, tout cet arsenal législatif n'a en réalité qu'un seul objectif : liquider en une seule fois tous les statuts dits avantageux des salariés (fonctionnaires, IEG, SNCF, RATP...), faire reculer les droits des salariés en renversant la hiérarchie des normes.

Voilà quelques exemples de ce que porte le projet de loi :

- Passage de 44h à 46h maxi par semaine de travail par simple Accord d'Entreprise
- Fractionnement possible du repos quotidien des 11 heures
- Possibilité de faire travailler des apprentis mineurs 10h/jour et 40h/semaine
- Indemnité de licenciement illégal plafonnée à 15 mois de salaire
- Possibilité ouverte d'Accords d'Entreprises inférieurs au Code du travail,
- Extension du forfait jour pour les Cadres
- Heures supplémentaires 5 x moins majorées qu'actuellement
- Possibilité ouverte aux Entreprises de mettre en œuvre un plan social sans avoir de difficultés économiques

favorable à EDF ou à une « montée au créneau » offensive. Et comment demander ensuite aux agents de la Branche Commerce de tout faire pour garder les clients ?!

Et quelle est la prochaine étape ? Les sites EDF vont aussi quitter le fournisseur EDF et passer à la concurrence ?! C'est sans doute un sentiment de honte qui a conduit ERDF à masquer cette opération, pensant tromper la vigilance des représentants du personnel. C'est raté : nous vous demandons une totale transparence sur ce dossier et donc de venir nous en présenter tous les détails lors du prochain CCE. En effet, nous vous le demandons car cela concerne au premier chef les salariés : par ce choix, vous êtes les complices actifs d'un hold-up sur le salaire différé de chaque agent puisque DIRECT ENERGIE ne cotise pas au 1%. C'est une nouvelle spoliation des agents des IEG et c'est inadmissible !

- Possibilité de licencier un salarié refusant une modification de son contrat de travail
- Possibilité pour l'employeur d'organiser un référendum direct des salariés en cas de non signature d'Accord par les Organisations Syndicales...

Tenter de faire croire aux français que cette loi ne modifierait pas les droits des salariés, comme l'a annoncé le Président de la République, relève de la supercherie. Remplacer le Code du Travail, applicable à tous de plein droit, par un contrat collectif ou individuel, voilà la genèse du projet gouvernemental. Actuellement, le Code du Travail est le socle de garanties collectives minimum et commun à tous les salariés, susceptible d'être amélioré par des Accords de Branches et d'Entreprises. Il apporte une cohésion nationale et constitue un plancher en dessous duquel aucun employeur ne peut aller sans risquer d'être poursuivi. Le remplacer par des Accords d'Entreprises de niveaux différents et parfois inférieurs au Code du Travail revient à ouvrir la porte à une dégradation généralisée des garanties collectives et à l'émiettement du droit social. Par ailleurs, qui croira qu'un salarié puisse négocier de gré à gré un contrat individuel équilibré, le rapport des forces entre salarié et employeur étant par définition inégal, surtout dans un pays comptant près de 6 millions de chômeurs et de privés d'emploi. Il s'agit en fait d'un marché de dupes. Les coups de boutoirs successifs de ce gouvernement dit « socialiste » à l'encontre du monde du travail résonnent comme une véritable trahison à son égard. C'est un gage de soumission vis-à-vis du MEDEF et de la finance. Nous assistons là au dernier acte d'une entente entre « macronat et patronat » qui part d'une

posture dogmatique. A les entendre, le salarié serait à l'avenir tenu comme seul responsable de son employabilité. S'il se retrouve au chômage et qu'il y reste, ce serait entièrement de sa faute... Inversement, faciliter les licenciements doperait le marché du travail et favoriserait l'embauche... De la part d'un gouvernement de droite, historiquement acquis à ces thèses, il n'y aurait rien de surprenant. Mais de la part d'un gouvernement dit « socialiste », élu sur un programme n'annonçant rien de tout cela, c'est un véritable coup de poignard dans le dos des salariés, aidé en cela par certaines Organisations Syndicales transformées en véritable courroies de

Journée de mobilisation du 9 mars

Dans un contexte de fortes attentes sociales, où de plus en plus de voix s'élèvent et se manifestent au sein de toutes les couches de la société pour demander moins de précarité, plus d'emplois, plus de moyens pour vivre convenablement autour de plus de solidarité.

Cette journée d'action du 9 mars est une première réponse du monde du travail et de la jeunesse face à l'intransigeance du gouvernement et l'arrogance du patronat dans la conduite de plusieurs réformes rétrogrades en particulier celle du Code du Travail.

A l'appel de 22 Organisations de jeunesse et de plusieurs Organisations Syndicales, ce sont plus de 144 lieux de manifestations et de rassemblements unitaires qui ont été recensés dans le pays. Cette première mobilisation est incontestablement une grande réussite avec plus de 450000 manifestants descendus dans la rue.

A Marseille, ce qui devait être un tour de chauffe sous forme d'un rassemblement d'élus et mandatés devant le Medef s'est transformé en grande manifestation de 60 000 personnes !

Elle constitue un formidable point d'appui pour les futures mobilisations, notamment celles des retraités d'aujourd'hui 10 mars, des fonctionnaires le 22 mars ou encore celles de milliers de salariés dans les entreprises qui, luttent quotidiennement pour améliorer leurs conditions de travail, leurs salaires, défendent leur emplois, résistent aux répressions syndicales.

Quel tremplin pour réussir les prochains rendez-vous jusqu'à l'appel unitaire du 31 mars prochain !

Cette journée est un premier avertissement lancé à l'exécutif, il ne peut rester sourd devant l'inquiétude et les attentes qu'exprime une grande partie de la société.

Dès le 14 mars, le gouvernement doit retirer son projet de loi actuel sur le Code du Travail et ouvrir de

transmission ! Et ce n'est hélas pas nouveau. Quant au Président de la République, rappelons son discours du Bourget fustigeant la finance comme son ennemi... Et après, d'aucun s'étonneront du manque d'engouement des français, notamment de la jeunesse, à se rendre aux urnes lors des élections politiques !

A la CGT, oui nous sommes POUR... pour le retrait pur et simple de la totalité de cette loi !!!

La CGT appelle d'ores et déjà les salariés à résister, à se réunir et à se mobiliser pour faire échec à ce projet de Loi scélérat mortifère pour leurs garanties collectives et celles de leurs enfants !

véritables négociations avec les Organisations Syndicales en s'appuyant sur les propositions réellement modernes et protectrices pour les salariés. L'engagement de milliers de jeunes, le niveau de mobilisation des salariés, le courant de sympathie que recueillent les nombreux arrêts de travail dans les entreprises et établissement avec des taux de grévistes importants à la SNCF, la RATP marquent la volonté et l'espoir d'inverser la logique d'une soumission programmée à la loi du marché, à la libéralisation du travail et de la société sous toutes ses formes.

Le mouvement multiforme en construction, à la fois intergénérationnel et unitaire repose sur un rejet du projet El Khomri qui incarne un recul civilisationnel inédit mais aussi sur des volontés fortes de voir émerger des réponses concrètes aux revendications des salariés, des privés d'emploi, des retraités actuels et à venir.

Cette journée d'action se situe également à un moment important où le gouvernement avec le patronat désirent peser négativement sur les négociations UNEDIC et liquider une partie des dispositifs de compensation des retraites complémentaires (AGFF).

Aujourd'hui ils doivent changer d'orientations et prendre en compte le niveau de mécontentement et les propositions formulées par les syndicats.

Les Organisations de jeunesse et Syndicales vont dans les prochains jours se retrouver pour analyser cette première journée de mobilisation et décider ensemble les suites à donner à un processus d'action qui va à coup sûr se renforcer.

Notre Syndicat CGT appelle les agents partout à s'inscrire nombreux aux réunions de personnel afin de débattre pour construire la riposte, mobilisés et à s'inscrire dans l'action du 31 mars prochain.

Pressions et intimidations de certains encadrants sur les jeunes marseillais

Depuis des mois, les représentants de la CGT ne cessent de dénoncer les pratiques lâches et hors la loi de certains encadrant zélés qui n'hésitent pas à interdire à de jeunes embauchés, statutaires ou alternants, de venir parler aux représentants syndicaux... voire même de les écouter !

Le plus embêtant est que ce traitement ne s'adresse qu'aux seuls élus CGT, alors que ces managers, nous promettant la main sur le cœur que l'appartenance syndicale n'importe pas (peuvent-ils affirmer autre chose ?...) ne voient aucune objection lorsque les jeunes embauchés s'adressent aux représentants d'autres Organisations Syndicales...

Ces indécis identifiés par la CGT sont des agents d'un certain âge qui ont manifestement oublié d'où ils viennent...

Les jeunes nous rapportent régulièrement des témoignages du genre : « si tu veux avoir une carrière, ne te syndique pas à la CGT », « n'écoute pas untel, quand plus personne ne l'écouterait, il cessera de parler », « ne fait pas grève car ce n'est pas bien pour ta carrière »...

On comprend mieux pourquoi ces jeunes s'adressent à la CGT seulement une fois titularisés, après des mois pendant lesquels ils se montraient distants...

Couverts ou pas par la direction, peu importe... Encore que, malgré nos multiples relances auprès des chefs d'agence, RRH, directeur d'unité, présidents du CHSCT... les écarts continuent de la part de ces personnes... et leurs récompenses au-dessus de la moyenne aussi !

On note aussi des tentatives de traiter les adhérents de la CGT différemment des autres sur la gestion des RTT et des détachements, de l'attribution des

avancements, de l'astreinte ou des heures supplémentaires...

Décidemment, le principe du deux poids, deux mesures, qui semble arranger les affaires de certaines Organisations Syndicales moins combatives et plus conciliantes, devient la norme sur l'UCF Marseille...

Est-ce à dire que la direction cautionne ces pratiques et a sciemment organisé le clivage du personnel entre ceux qui travaillent et ceux qui fliquent et intimident quotidiennement ? Nous ne disposons pas encore de toutes les réponses, mais le dossier n'est pas encore clôturé...

La direction a l'occasion de faire preuve d'un peu plus de justice dans les prochains jours et notamment lors de la prochaine CSP qui se tient le 22 mars...

Pour ces raisons, la CGT envisage, si aucun signal positif n'est renvoyé de la part de la direction, de voter une expertise portant sur les Risques Psychosociaux, les pressions, les intimidations voire la discrimination syndicale dont le personnel est victime au quotidien.

Le personnel pourrait alors s'exprimer enfin librement de manière anonyme et citer ces individus devenus maîtres dans l'art de la tricherie, l'hypocrisie et la lâcheté.

La direction ne pourra pas dire qu'elle n'était pas au courant...